

[Max Thurian. La Confession. Luther et Calvin - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0406

SourceBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

Après un détour par saine réaction, Calvin renoue donc ici avec l'authentique tradition des Pères : le ministre est ordonné de Dieu comme témoin et garant pour certifier les consciences de la rémission des péchés par l'Evangile dont sa parole est porteuse, si bien qu'on peut dire qu'il remet les péchés et délie les âmes. Nous sommes en présence ici du sacrement traditionnel de l'absolution, bien que Calvin se défende ailleurs de reconnaître une valeur sacramentelle à la pénitence. La théologie de son temps ne lui permet pas la liberté d'un sain raisonnement. Il doit s'opposer, en puriste, à une théologie sacramentelle décadente.

Tout en les mettant en étroite relation, Calvin ne fait pas de l'absolution une simple forme de la prédication. Il la considère vraiment comme *une confirmation et un sceau*³⁶ de la grâce de l'Evangile. Les apparentes contradictions de sa pensée proviennent de la crainte qu'il a de la superstition et de la magie sacramentelles dont il veut défendre le peuple chrétien. Nous devons aussi nous en garder. Le plus sûr moyen est de toujours maintenir, comme Calvin, la relation entre Parole et Sacrement, entre l'Ecriture, lue et prêchée, lettre de Dieu, et le Signe sacramental, signature ou sceau apposé par Dieu, pour « sceller en nos consciences les promesses de sa bonne volonté envers nous, pour confirmer la faiblesse de notre foi ». En ce qui concerne le sacrement de l'absolution, cela veut dire que, si nous sommes amenés à le distinguer de la cure d'âme ou direction spirituelle, il ne faut pas le séparer d'elle en la négligeant. On tomberait alors dans un automatisme magique de la confession. L'absolution doit



pas de verso